

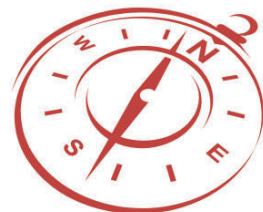
6^{ème} RAID ALBÂTRE

11 OCTOBRE 2015

Parcours en autonomie par équipe de 2
sur le territoire de la

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Départ : 9h - PALUEL (Gymnase)



PARCOURS 50 KM :

VTT : 35 km - COURSE D'ORIENTATION : 3 km

KAYAK : 5 km - RUN & BIKE : 7 km

100 équipes max - 40€ par équipe

> Chronométrage électronique - Nombreux Lots

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

02 35 57 97 00 ou raid.albatre@cote-albatre.com

et sur www.leboncoindenormandie.com

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 8 OCTOBRE 2015



Gème RAID ALBATRE PROGRAMME & REGLEMENT

ARTICLE 1 : Organisation : Le 6^{ème} RAID ALBATRE est organisé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre le **dimanche 11 octobre 2015**.

ARTICLE 2 : Programme et disciplines : RDV au gymnase de PALUEL. Vérification administrative et technique des équipes.

Disciplines : Run & Bike 7km, VTT1-24km, Course d'Orientalion 3km, VTT2-11km, Kayak 5km.

7h45 **Dépose des VTT au Gymnase de Paluel (parking VTT gardé).**

8h Remise des dossards et de la puce électronique au gymnase de Paluel (prévoir un chèque de caution de 70€ à l'ordre du COBS)

9h Départ (Gymnase).

15h Barrière horaire (retour au point de départ)

ARTICLE 3: Les équipes sont composées de 2 personnes. L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, féminines, masculines ayant plus de **18 ans**. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route sous peine de disqualification. L'organisation se garde le droit de modifier le parcours pendant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 4 : Inscription-Assurance : Les droits d'inscriptions s'élevont par équipe a : **40€** Cette inscription comprend : canoë, gilets, pagais, la sécurité, le ravitaillement, le chronométrage électronique. **Aucun frais d'inscription ne sera remboursé pour les équipes ne prenant pas le départ.**

Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète de la fiche d'inscription à l'adresse suivante : **Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 48 bis, route de Veulettes BPT 76450 Cany-Barville +** le règlement à l'ordre du **Trésor Public +** certificats médicaux de moins d'un an d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition (loi 23/03/99) ; la photocopie d'une licence en cours (2014-2015 ; CO, triathlon, athlétisme, cyclisme, kayak) peut faire office de certificat médical. Les inscriptions seront closes le **jeudi 8 octobre 2015, le cachet de la poste faisant foi (100 équipes max).**

Renseignements et inscriptions au 02 35 57 97 00 ou raid.albatre@cote-albatre.com

L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objets lors de l'épreuve. Chaque concurrent doit posséder une assurance responsabilité civile et individuelle et savoir nager. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dérogent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale et civile. En cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve ; l'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes entraînant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. Tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

ARTICLE 5 Assistance : L'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entrainera la mise hors course de l'équipe.

ARTICLE 6 Matériel Obligatoire : 1 VTT par concurrent, un vêtement de pluie obligatoire dans le sac à dos ou sur soi durant la course, une gourde, barres énergétiques, une couverture de survie, un téléphone portable dans une housse étanche. Le port du dossard visible sera obligatoire sur toute la course (prévoir des épingles). Le **port du casque** est obligatoire sur toutes les sections VTT, prévoir un porte carte, boussole.

ARTICLE 7. Principe : Le départ et l'arrivée auront lieu à Paluel. Le chronomètre sera déclenché en début du parcours et arrêté à la fin. Certaines sections pourront être neutralisées. Entre le début et la fin du parcours seront placés des points de contrôle obligatoires (PC).

Article 8 : Classement et récompenses : Le classement sera effectué grâce au chronométrage. Des lots seront remis aux premiers concurrents (1^{er}, 2ème, 3ème) des différentes catégories (homme, femme, mixte).

Article 9 : En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier : l'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident prévenir l'organisation, les secours.

INSCRIPTION Remplissez ce bulletin et renvoyez-le à : **Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 48 bis route de Veulettes 76450 Cany-Barville (tel : 02 35 57 97 00)**

Nom de l'équipe : Catégorie : Masc. / Mixte / Fém.

Nom et prénom du chef d'équipe : Date de naissance : Sexe : M ou F

Adresse :

E-mail : Tel : (obligatoire)

2ème équipier Nom Prénom : Date de naissance : Sexe : M ou F

Adresse :

E-mail : Tel : (obligatoire)

Nous déclarons avoir lu le règlement et déchargeons l'organisation de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel pouvant survenir lors de l'épreuve.

LES 2 SIGNATURES :

Pour les licenciés joindre la photocopie de la licence, le règlement à l'ordre du Trésor Public, **prévoir un chèque de caution pour la puce le jour du raid (70€)**,
Pour les non licenciés, joindre à la demande d'inscription un certificat médical datant de moins d'un an d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition.